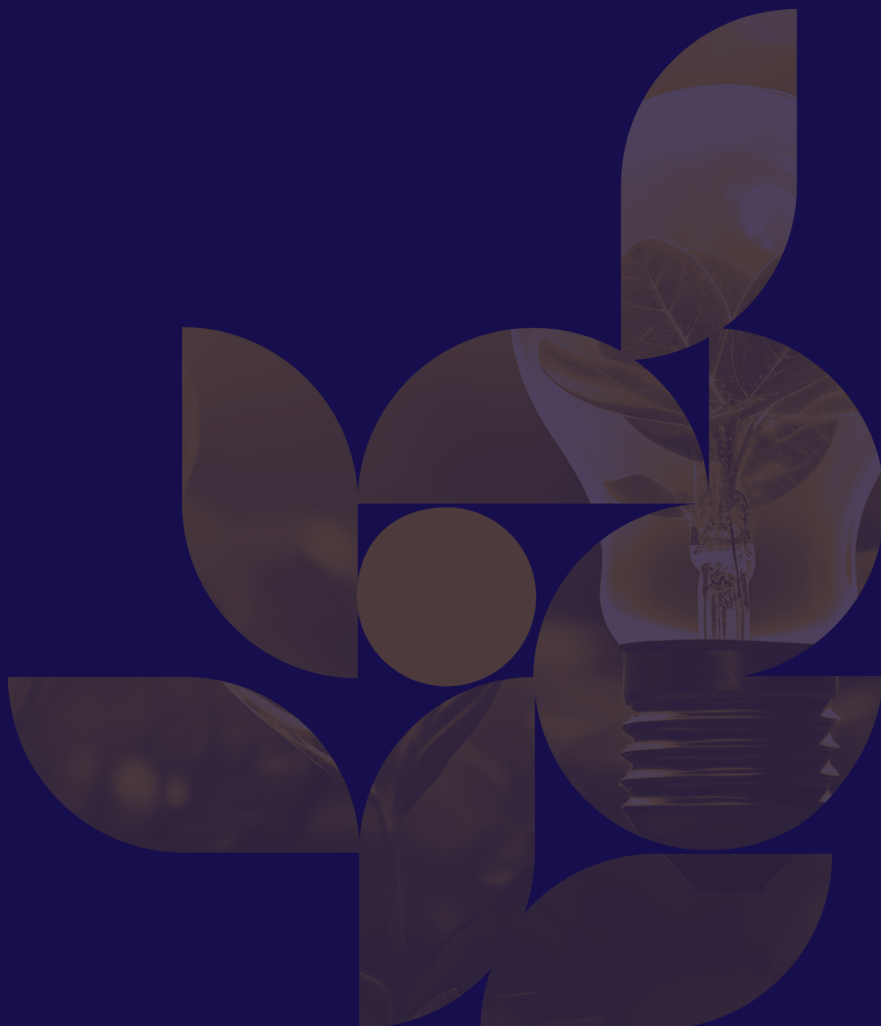




Conditions générales de vente

Version à jour au
03/01/2025



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 03/01/2025

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Max Dubois Consultant et de son acheteur dans le cadre de la vente de ses prestations de services.

Toute prestation accomplie par Max Dubois Consultant implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales.

L'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente est effectuée par la signature par l'acheteur d'un ou plusieurs contrat de prestation à MD.C.

I. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) expriment l'intégralité des obligations des parties. Elles constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les services rendus par le prestataire (Max Dubois Consultant) auprès des acheteurs de même catégorie.

Le prestataire et l'acheteur conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. Max Dubois Consultant se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de la société Max Dubois Consultant et de son acheteur dans le cadre de la vente des services suivants : ... (le prestataire doit recenser les marchandises soumises aux CGV).

Toute acceptation de l'accord commercial en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Max Dubois Consultant peut, en outre, établir des conditions générales de vente catégorielles, dérogatoires aux présentes conditions générales de vente, en fonction du type d'acheteur considéré, selon des critères qui resteront objectifs. Les acheteurs répondant à ces critères se verront alors appliquer ces conditions de vente catégorielles.

Les présentes conditions générales de vente sont applicables jusqu'au ...

II. Prix



+33 (0)6 45 75 84 65
contact@maxduboisconsultant.fr
115 rue St Dominique, 75007 Paris
SIRET : 90806854700011 - Code APE : 7112B
www.maxduboisconsultant.fr

Sauf convention contraire, le prix des prestations est établi en fonction du nombre et de l'expérience du personnel requis, du niveau de compétence et de responsabilité nécessaire ; les taux horaires sont révisés périodiquement.

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA au jour de la commande.

La société Max Dubois Consultant s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Les retards ou autres problèmes imprévus, dont Max Dubois Consultant n'a pas la maîtrise et qui échappent à son contrôle, peuvent entraîner des honoraires supplémentaires susceptibles de faire l'objet d'une facturation complémentaire. Max Dubois Consultant s'engage à informer l'acheteur de ces retards et/ou problèmes dès qu'ils surviendront afin de pouvoir évaluer les conséquences avec lui.

Des factures seront émises correspondant aux prestations fournies et aux débours engagés par provision et au fur et à mesure de leur réalisation. Sauf convention contraire, les factures sont émises dès la prestation réalisée. Le règlement des factures est exigible : au plus tard le XXème jour suivant l'exécution de la prestation.

Pénalités de retard

Conformément à la loi, tout retard de paiement oblige le prestataire à facturer des pénalités de retard. Le taux de pénalités de retard est établi sur la base du taux minimum légal ; au surplus, Max Dubois Consultant sera fondé à suspendre l'exécution des prestations jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable.

Acompte

Dans le cadre des services proposés par MD.C, et si le contrat de vente liant MD.C au bénéficiaire du service le prévoit, un ou plusieurs acomptes sur la prestation pourront être versés à MD.C.

- *Service CEE :*

Hors cas de force majeure tel que prévu par la loi, toute annulation de la commande par l'acheteur au délai de 30 jours après la signature du contrat CEE ne pourra donner lieu au remboursement de cet acompte prévisionnel.

- *Service formation*

Hors cas de force majeure tel que prévu par la loi, toute annulation de la commande par l'acheteur au délai de 30 jours avant la réalisation de la formation ne pourra donner lieu au remboursement de cet acompte prévisionnel.

- *Etude technique ; audit énergétique & autre prestations.*

Hors cas de force majeure tel que prévu par la loi, toute annulation de la commande par l'acheteur au délai de 30 jours après la signature du contrat de prestation ne pourra donner lieu au remboursement de cet acompte prévisionnel.

Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.



+33 (0)6 45 75 84 65
contact@maxduboisconsultant.fr
115 rue St Dominique, 75007 Paris
SIRET : 90806854700011 - Code APE : 7112B
www.maxduboisconsultant.fr

III. Modalités et délais de paiement

Règlement

Le règlement de la ou des commande(s) s'effectue par virement.

Max Dubois Consultant se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande en cas de refus d'autorisation de paiement de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement.

Max Dubois Consultant se réserve notamment le droit de refuser d'honorer une commande émanant d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une prestation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Paiement à terme

La rémunération de MD.C est payable en totalité et en un seul versement, dans les conditions prévues par le contrat de prestation. Ce délai sera mentionné sur la facture adressée à l'acheteur.

- **Service CEE :**

La rémunération de MD.C dans le cadre d'un dossier CEE est faite par virement au moment de la réception de la prime par le bénéficiaire, hors conditions spécifiques détaillées dans le contrat liant MD.C et le bénéficiaire. Tout délai supplémentaire à 30 jours après la date de réception de la prime par le bénéficiaire pourra être considéré comme un retard de paiement.

- **Service Formation :**

La rémunération de MD.C dans le cadre d'une prestation de formation est faite par virement au plus tard dans les 15 jours suivant la réalisation de la prestation, hors conditions spécifiques détaillées dans le contrat liant MD.C et le bénéficiaire. Tout délai supplémentaire pourra être considéré comme un retard de paiement.

- **Autres services (certification, étude, etc...)**

La rémunération de MD.C dans le cadre d'une prestation autre que celle liée au service de Formation ou à une rémunération CEE est faite par virement au plus tard dans les 30 jours suivant la date de règlement établie contractuellement, hors conditions spécifiques détaillées dans le contrat liant MD.C et le bénéficiaire. Tout délai supplémentaire pourra être considéré comme un retard de paiement.

Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrées à l'échéance, Max Dubois Consultant pourra adresser à l'acheteur une mise en demeure d'avoir à exécuter son obligation, par lettre recommandée avec accusé réception.

Si la mise en demeure reste sans effet à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa réception, l'acheteur devra verser à Max Dubois Consultant une pénalité de retard égale à 1 fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la réalisation de la prestation.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du



+33 (0)6 45 75 84 65

contact@maxduboisconsultant.fr

115 rue St Dominique, 75007 Paris

SIRET : 90806854700011 - Code APE : 7112B

www.maxduboisconsultant.fr

prix.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de :

Service CEE : 1 000 euros due au titre des frais de recouvrement.

Service formation : 200 euros due au titre des frais de recouvrement.

Autre prestation de service : 400 euros due au titre des frais de recouvrement.

IV. Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de Max Dubois Consultant.

V. Délais d'intervention

Les délais d'intervention sont précisés dans les contrats ou offres fournis au client de manière préalable à la commande.

VI. Modalités de réalisation

La réalisation n'est entamée qu'après signature de l'accord commercial par les deux parties (prestataire/acheteur) et versement de l'acompte si celui-ci figure à l'accord. Elle est fournie dans le délai prévu par l'accord commercial, à compter de la réception par Max Dubois Consultant de celui-ci.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, Max Dubois Consultant pourra suspendre ou annuler la prestation.

Dans le cas d'une prestation nécessitant le déplacement de l'équipe de Max Dubois Consultant, l'acheteur veillera à donner accès notamment s'il n'est pas présent le jour de la réalisation de la prestation.

La fin de la prestation donnera lieu à une enquête ou un suivi de satisfaction. L'acheteur devra entre autres indiquer toute anomalie concernant la prestation ou les conditions de sa réalisation.

VII. Propriété intellectuelle

Au cas où l'une des recommandations de Max Dubois Consultant ou l'utilisation d'éléments livrés à la suite de l'une de ses préconisations impliquerait l'utilisation de biens, modèles, dessins, photographies, etc. faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, Max Dubois Consultant informera l'acheteur de l'existence de ces droits et conséquences de leur utilisation. Il appartiendra alors à l'acheteur et sous sa seule responsabilité de prendre toute mesure permettant l'utilisation de tels droits, notamment en négociant pour son propre compte les droits d'utilisation dans des conditions telles que Max Dubois Consultant soit en mesure de s'en prévaloir pour les besoins des prestations.

Max Dubois Consultant se réserve tout droit, titre et intérêt sur :

- *Les éléments originaux figurant dans les documents, mémos, consultations, avis, conclusions ou autres actes de procédure, etc. réalisés dans le cadre des prestations, y compris de façon non limitative, tout droit d'auteur, marque déposée et tout autre droit de propriété intellectuelle s'y rapportant ;*



+33 (0)6 45 75 84 65

contact@maxduboisconsultant.fr

115 rue St Dominique, 75007 Paris

SIRET : 90806854700011 - Code APE : 7112B

www.maxduboisconsultant.fr

- Toutes les méthodes, processus, techniques, développements, et savoir-faire incorporés ou non des prestations ou que Max Dubois Consultant serait amené à développer ou à fournir dans le cadre de ses prestations.

L'acheteur pourra, sans limitation géographique, à titre gratuit et irrévocable, utiliser de manière interne et pour la durée de protection par le droit d'auteur, les éléments conçus par Max Dubois Consultant et intégrés dans ses travaux. L'acheteur s'interdit de distribuer, commercialiser, et plus généralement de mettre à disposition ou de concéder l'utilisation de ces mêmes réalisations et plus généralement de concéder l'utilisation de ces mêmes éléments à des tiers sans l'accord du cabinet Max Dubois Consultant.

Aucune partie ne pourra faire mention ou usage du nom, de la dénomination, des marques et logos ou autres appellations, commerciales ou non, de l'autre partie sans accord préalable et écrit de cette dernière. Par dérogation à ce qui précède, Max Dubois Consultant pourra faire usage du nom, de la dénomination, des marques et logos de l'acheteur en cours de contrat dans la mesure de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution des prestations, y compris dans des propositions de prestations ultérieures.

Par ailleurs, l'acheteur autorise Max Dubois Consultant, à l'issue de la réalisation des prestations, à citer son nom/dénomination à titre de référence et accompagner cette citation, le cas échéant, d'une description générique des prestations effectuées.

VIII. Documents

Max Dubois Consultant conservera les documents originaux qui lui auront été remis, et les restituera à l'acheteur, sur sa demande. Tous les documents ou informations, que l'acheteur aura fournies, resteront sa propriété.

Max Dubois Consultant conservera une copie des seuls documents nécessaires à la constitution de ses dossiers de travail.

Les documents de travail préparés dans le cadre des prestations sont la propriété de Max Dubois Consultant et sont couverts par le secret professionnel.

IX. Responsabilité du prestataire

L'entière responsabilité du cabinet Max Dubois Consultant et celle de ses collaborateurs, relative à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution des prestations, sera plafonnée au montant des honoraires versés au titre des prestations mises en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus), et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges. Cette stipulation ne s'appliquera pas à une responsabilité pour décès ou blessure corporelle, ni à toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter.

La responsabilité de Max Dubois Consultant ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, dans le cadre défini par le droit français.

Par ailleurs, la responsabilité de Max Dubois Consultant ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- Pour les faits et/ou données qui n'entrent pas dans le périmètre des prestations, et/ou qui n'en sont pas le prolongement ;
- En cas d'utilisation des résultats des prestations, pour un objet ou dans un contexte différent de celui dans lequel il est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves du prestataire.



+33 (0)6 45 75 84 65

contact@maxduboisconsultant.fr

115 rue St Dominique, 75007 Paris

SIRET : 90806854700011 - Code APE : 7112B

www.maxduboisconsultant.fr

Max Dubois Consultant ne répond ni ses assureurs ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre de l'acheteur.

X. Cessibilité et sous-traitance

Max Dubois Consultant se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des prestations à des prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification.

Si la prestation requiert des compétences techniques particulières, Max Dubois Consultant informera l'acheteur sur la possibilité d'en sous-traiter une partie.

Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité de Max Dubois Consultant et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

XI. Réclamations

Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives à l'exécution des prestations devront être formulées dans un délai de 30 jours à compter de la fin de la réalisation de la prestation.

XII. Force majeure

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

La responsabilité de Max Dubois Consultant ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

Seront considérées comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourra être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à XX, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

XIII. Non-validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

XIV. Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français.



+33 (0)6 45 75 84 65

contact@maxduboisconsultant.fr

115 rue St Dominique, 75007 Paris

SIRET : 90806854700011 - Code APE : 7112B

www.maxduboisconsultant.fr



Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de la réalisation des prestations.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.

Le Président, Nathan Chiantaretto :



+33 (0)6 45 75 84 65
contact@maxduboisconsultant.fr
115 rue St Dominique, 75007 Paris
SIRET : 90806854700011 - Code APE : 7112B
www.maxduboisconsultant.fr